

finissent par être renvoyées à l'autre endroit où elles sont normalement entérinées.

Or, ce matin, alors que nous sommes ici pour nous pencher sur des questions importantes, comme celles qui touchent plus particulièrement les langues patrimoniales du Canada, nous savons fort bien que l'autre endroit est paralysé. Le Sénat ne fonctionne absolument plus.

Je comprends parfaitement la question soulevée par mon collègue, le chef de l'opposition officielle, mais je pense que nous sommes témoins depuis quelques heures de ce qu'on pourrait appeler une débâcle complète à l'autre endroit. La nécessité d'abolir le Sénat n'a jamais été aussi évidente.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le député de Kamloops s'est prononcé sur des événements dont nous sommes tous au courant. Le député est certainement au courant d'un minimum de choses qui se sont passées, comme nous le savons tous, mais ce n'est ni le lieu ni le moment de discuter d'une grande réforme constitutionnelle.

Selon moi, je me dois de soumettre à la Chambre la motion qui nous a été proposée et qui tend à demander le consentement unanime de la Chambre pour ordonner au premier ministre de prendre les mesures nécessaires pour que le gouverneur en conseil nomme à la présidence du Sénat une personne qui respectera les règlements du Parlement. C'est là l'objet de la motion. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Cooper: Monsieur le Président, je n'ai entendu la motion qu'à deux reprises jusqu'à maintenant, mais il me semble qu'elle devrait être jugée irrecevable à cause de son libellé, car elle tend à critiquer les personnes actuellement en place à l'autre endroit.

M. le Président: Le secrétaire parlementaire a peut-être raison. Pour le moment, je demande à la Chambre s'il y a consentement. Je crois comprendre. . .

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Je le dis pour que les députés et le public qui nous regarde comprennent bien la situation, le leader parlementaire a proposé une motion portant sur les événements qui ont cours à l'autre endroit. Cette motion n'a pas reçu le consentement unanime à la Chambre.

Recours au Règlement

Le député de Kamloops a la parole pour invoquer le Règlement.

LE SÉNAT

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, il me semble que nous avons réglé le cas de la motion précédente pour laquelle le consentement unanime avait été demandé. Monsieur le Président, je prie la Chambre de m'autoriser à demander s'il y a consentement unanime pour débattre d'une motion fort appropriée, compte tenu des événements de ces derniers jours. Je fais allusion au harsard du 3 octobre 1990, à savoir la motion n° 283 inscrite à mon nom et qui est formulée comme suit:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'abolir le Sénat et d'adopter une procédure électorale qui permette aux régions du pays de participer aux prises de décision du gouvernement dans une juste mesure.

Je voudrais demander s'il y a consentement unanime pour la présentation de cette motion.

• (1020)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, comme vous avez donné le ton en faisant preuve d'équité, ce qui est un principe très important à la Chambre, je tiens à signaler que, même si cette motion me semble intéressante, elle doit, en toute justice, être traitée de la même façon que celle que j'ai recommandée dans le cas de la motion de l'opposition officielle, c'est-à-dire qu'elle doit être discutée ailleurs avec les leaders parlementaires.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, nous allons de surprise en surprise. Voici un gouvernement qui a applaudi il y a quelques minutes à la déclaration du même député qui demandait l'abolition du Sénat. Il n'y a pas de limites à l'hypocrisie. Voici que le NPD propose d'abolir le Sénat alors qu'hier soir, à la télévision, nous avons tous vu le député de Kamloops parler au Sénat. Je répète qu'il n'y a pas de limites à l'hypocrisie.

[Français]

M. le Président: Je pense qu'il est probablement approprié de demander l'opinion ou une proposition à l'honorable député de Shefford.

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, comme des millions de Canadiens, aujourd'hui, j'ai eu l'occasion de visionner ce qui se passe dans l'autre Chambre, et comme beaucoup d'entre eux, je trouve cela dégradant, humiliant, et je suis très surpris de voir que le leader parlementaire du parti libéral ne se serait pas levé